

Novandie – Maromme :

Face à l'intransigeance de leur direction SOUTENONS les salariés !

Depuis l'annonce, début juillet du plan de Novandie sur la réorganisation du site de Maromme - suppression de postes, de lignes de production et 116 licenciements - **les salariés de Maromme, frappés dans leur avenir professionnel et celui de leur famille, ont manifesté légitimement par leurs actions leur opposition au déclin programmé de leur entreprise et à leur licenciement.** Ils ont le soutien de la population de la Vallée ainsi que celui de nombreux élus locaux et de parlementaires. Et le succès de la Pétition lancée sur les réseaux sociaux avec plus de 135.000 signatures témoigne d'un large soutien au-delà de notre région.

Mais la direction de la société Novandie et le Groupe Andros, encouragés par les lois El Khomri, Rebsamen et la réforme récente du Code du travail, ne supportent aucune opposition à leur « PSE » qui est de fait, un Plan de destruction de l'emploi : ils font preuve à l'égard des salariés de Maromme d'une attitude de mépris et de répression antisyndicale, menaçant de sanctions le personnel et surtout les élus des salariés. Lors de l'action sur le site de Novadis à Vironvay dans l'Eure du 12 au 15 novembre, la direction du Groupe a assigné le responsable de la section syndicale de Maromme au Tribunal de Grande Instance d'Evreux, lui réclamant même **100.000€ par heure** de blocage ! Elle a heureusement été déboutée par le tribunal !

Dans ce contexte de refus de négociations, de pressions permanentes, de volonté de laminer toute résistance, le moral des salariés est au plus bas. Cette situation insupportable dure depuis des mois. Va-t-elle se prolonger pendant la durée de la procédure de mise en œuvre des licenciements ? Nombreux sont les salariés suivis actuellement par leur médecin à cause de cette souffrance que la direction nie, alors qu'elle est bien là.

Il est impossible de laisser durer cette désespérance et cette situation de non-écoute des salariés ! Le CHSCT (Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail) vient d'ailleurs de lancer un cri d'alarme dans une déclaration unanime .../...

et solennelle et réclame une étude sur les conséquences du PSE et les « risques psycho-sociaux » actuels.

La direction attaque en justice les élus du CHSCT pour éviter cette expertise !

Il est temps que Novandie écoute ses salariés et leurs élus ! Le plan alternatif élaboré par les salariés a été reconnu viable. Et le CCE a voté début décembre contre le volet économique du Plan patronal. **La négociation doit donc se faire sur la base du Plan alternatif des salariés, en retirant toutes les menaces de sanctions et les pressions exercées par la direction.**

Nous appelons au soutien actif des salariés de NOVANDIE-MAROMME

- **SOUTENONS LES FINANCIEREMENT !** Car les jours de grève de novembre vont peser sur les feuilles de paye de fin décembre ! Versons nos dons au « Pot commun » (1)
- **ET LE JEUDI 10 JANVIER à 9h, soyons au Tribunal de Grande Instance de Rouen, pour soutenir les élus au CHSCT ! (2)**

1 : adresse internet du « pot commun » :
www.lepotcommun.fr/pot/1u971vs0.

Ou par courrier, à la Section syndicale CFDT, 19 Rue de la République, 76150 Maromme. Chèque à l'ordre "AGROAGRI 76". Ecrire au dos du Chèque "Solidarité Mamie Nova"

2 : Tribunal de Grande Instance : rue aux juifs, Rouen

Comité pour l'Emploi- Vallée du Cailly :

Email pour contact : comite-vallee-cailly-emploi@orange.fr

Le Comité pour l'Emploi de la Vallée du Cailly a été créé à l'initiative de militant-e-s du PCF, d'Ensemble!, de l'Action Catholique Ouvrière et de syndicalistes, habitant ou travaillant dans la Vallée du Cailly.